



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement sur l'exercice 2023

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal par le SIVU d'Assainissement de la Vallée d'Ossau. Le SIVU est compétent pour la collecte, le transport et le traitement des eaux usées.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SIVU dessert 8 communes :

- Arudy,
- Bescat,
- Castet,
- Izeste,
- Louvie-Juzon, et
- Lys
- Sainte-Colome
- Sévignacq-Meyracq

Un zonage assainissement collectif existe sur le territoire (reçu en préfecture le 27 avril 2009).

1.2. Mode de gestion du service

Depuis le 1^{er} janvier 2021, une délégation de service public a été mise en place pour 7 ans (fin le 31/12/2027). Agur est le titulaire du contrat.

Un règlement de service existe et fixe les modalités de gestion du SIVU d'assainissement de la Vallée d'Ossau.

1.3. Estimation de la population desservie

Le tableau suivant présente l'évolution de l'estimation desservie. Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

L'estimation faite est de 3 136 habitants mais ce chiffre n'est pas fiable ; un travail de terrain important serait à mener.

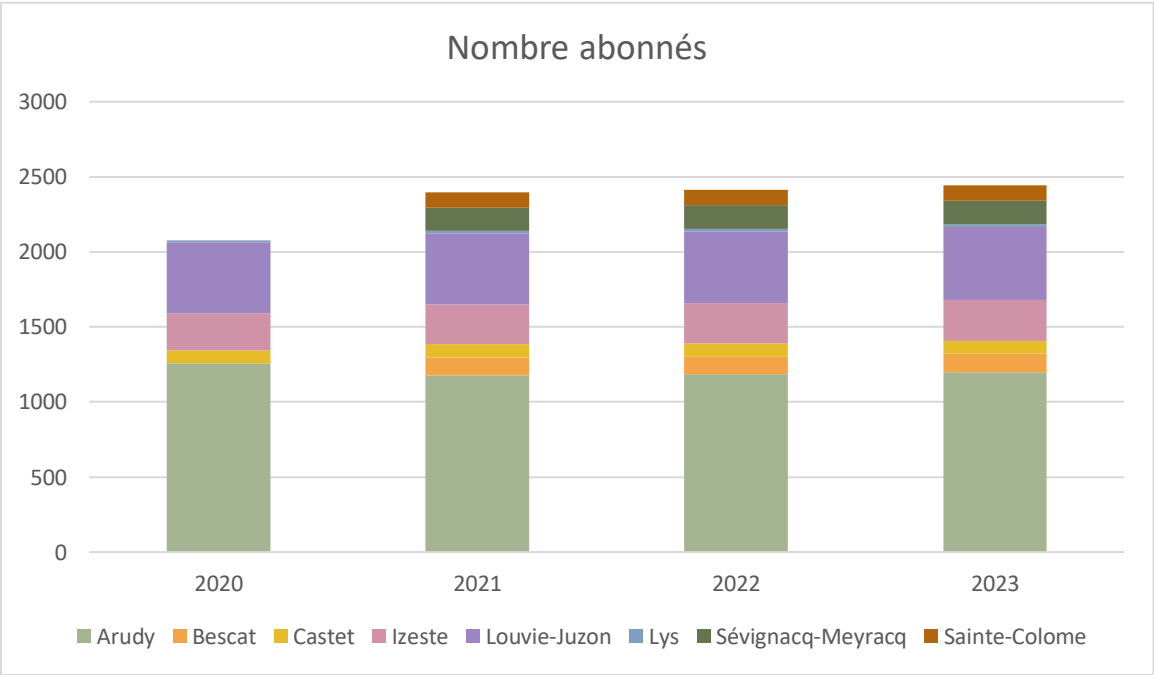
1.4. Nombre d’abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l’Agence de l’eau au titre de la pollution de l’eau d’origine domestique en application de l’article L213-10-3 du Code de l’environnement.

Le tableau suivant montre l’évolution du nombre d’abonnés.

Indicateur	2020	2021	2022	2023	Variation
VP.056 – Nombre d’abonnements	2 077	2 398	2 414	2444	1,24%
Arudy	1 257	1 176	1 183	1 199	1,35%
Bescat		120	120	123	2,5%
Castet	86	88	88	86	-2,27%
Izeste	246	265	267	270	1,12%
Louvie-Juzon	474	475	479	486	1,46%
Lys	14	15	16	17	6,25%
Sévignacq-Meyracq		155	157	160	1,91%
Sainte-Colome		104	104	103	0,96%

Un travail important doit être réalisé pour fiabiliser le fichier client. On peut tout de même noter une légère augmentation du nombre d’abonnés.



En 2023, 8 branchements neufs ont été réalisés selon les données transmises par le délégataire.

1.5. Volumes facturés et traités

Les volumes facturés en 2023 sont moindres qu'en 2022. Les volumes traités évoluent en fonction de la pluviométrie. On note toujours un volume d'entrée d'eau parasite conséquent. La nouvelle station d'Arudy est en service et traite l'ensemble des flux de l'ancienne station de Bescat.

Indicateur	2020	2021	2022	2023	Variation
Volumes facturés en m3	168 829	197 396	189 886	181 138	- 4,61%
Volumes en entrée de station	222 858	232 836	260 594	376 606	44,52%
Volumes traités	223 903	254 830	259 431	343 099	32.25%
Taux d'eau parasite	24,60%	22,54%	26,81%	47.21%	

1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Le SIVU n'est pas concerné par des imports ou experts d'effluents.

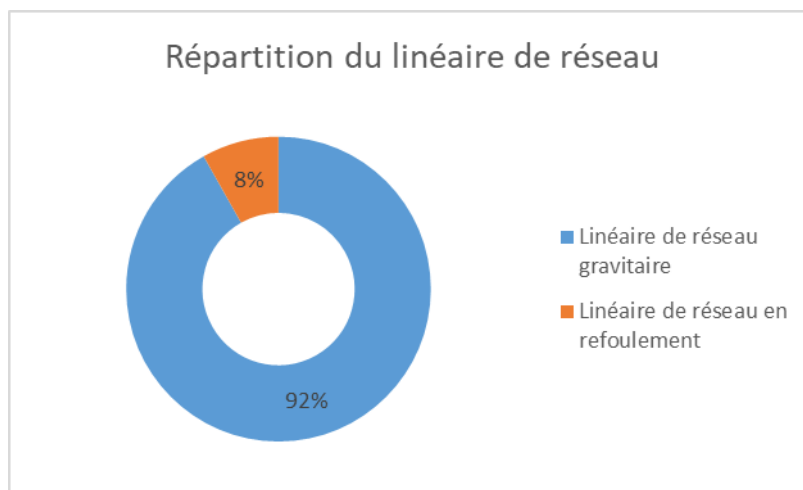
1.7. Déversements d'effluents industriels

Un travail important de mise à jour de ces conventions est en cours avec l'arrivée du nouveau délégataire. Le travail d'enquête et de visite se poursuit mais la signature des premières conventions a pris du retard. 2024 devrait permettre de signer les premières conventions.

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de 56,125 km dont :

- 4,5 km de réseau en refoulement ;
- 51,5 km de réseau gravitaire.



Le réseau comporte les ouvrages suivants :

Communes	Bassins d'orage	Déversoirs d'orage	Postes de refoulement
Arudy	2	3	5
Bescat	0	1	1
Castet	0	0	4
Izeste	1	1	0
Louvie-Juzon	2	2	4
Lys	0	0	1
Sévignacq-Meyracq	0	1	1
Sainte-Colome	0		2
Total	5	8	18

En 2023, l'ensemble des postes de refoulement (à l'exception du Pr la maison pour tous à Lys) et des bassins d'orage sont équipés de télé-surveillance.

Le poste de refoulement de la maison pour tous à Lys est dépourvu de télé-surveillance compte tenu de sa faible capacité et de son temps de fonctionnement très limité au cours d'une année.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le SIVU gère deux stations d'épuration dont les caractéristiques sont rappelées dans le tableau suivant :

Nom	STEP d'Arudy	STEP de Lys	STEP de Bescat
Date de mise en service	2022	2010	Abandonnée
Capacité nominale (équivalent habitant)	7000	150	
Type	Boues activées	Filtres plantés	
Arrêté de rejet	19/06/2018	N/A	

Mi-octobre 2022, la STEP de Bescat a été mise hors service; la STEP d'Arudy prenant alors le relais. La STEP d'Arudy a été officiellement réceptionnée en janvier 2023.

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

La filière de traitement des boues est composée d'une partie déshydratation et d'un compostage. Le volume de boue entre 2022 et 2023 est en légère hausse de 3,75%.

Indicateur	2021	2022	2023	Variation
D203.0 Quantité de boue issues des ouvrages d'épuration (Tonne de matière Sèche)	37,8	38,6	40,05	3,75%

2. Tarification de l’assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d’assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l’abonné, et une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	01/01/2022	01/01/2023	01/01/2024	Variation entre 01/01/23 et 01/01/24
Part de la collectivité				
Part fixe (€ HT/an)	45,00 €	55,00 €	55,00 €	0,0 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,5800 €	0,8100 €	0,8100 €	0,0 %
Part du délégataire				
Part fixe (€ HT/an)	11,06 €	12,52 €	17,54 €	40,1 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,8888 €	1,0055 €	1,1809 €	17,4 %
Taxes et redevances				
Taux de TVA	10, 00 %	10,00 %	10,00 %	
Modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m3)	0,2500 €	0,2500 €	0,2500 €	0,0%

Une augmentation des tarifs de la collectivité a été décidée en 2022 pour faire face à la hausse des annuités d’emprunts contractés pour les travaux de la STEP d’Arudy.

2.2. Facture d’assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d’un ménage de référence selon l’INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	01/01/2023	01/01/2024	Variation entre 01/01/23 et 01/01/24
Part de la collectivité	152,20 €	152,20 €	0,0 %
Part fixe (€ HT/an)	55,00 €	55,00 €	0,0 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)	97,20 €	97,20 €	0,0 %
Part du délégataire	133,18 €	159,25 €	19,58 %
Part fixe (€ HT/an)	12,52 €	17,54 €	40,1 %
Part proportionnelle (€ HT/m3)	120,66 €	141,71 €	17,4 %
Taxes et redevances	61,54 €	64,15 €	4,24 %
TVA	31,54 €	34,15 €	8,28 %
Modernisation des réseaux de collecte (€ HT/m3)	30 €	30 €	0,00 %
Total	346,92 €	375,60 €	8,27%
Total hors taxe et redevance / m3	2,38 €	2,61 €	9,66 %
Total / m3	2,89 €	3,13 €	8,30 %

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle. Elle est assurée par les services d’eau potable (Délégataire du SIAEP de la Vallée d’Ossau sauf pour Castet où la Mairie gère la facturation).

2.3. Recettes

Type de Recette	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation entre 2022 et 2023
Redevance eaux usées usage domestique	270 543,72 €	229 897.44€	0,0 %
Recettes de raccordement	5 560,00 €	45 140,00 €	0,0 %
Prime de l'Agence de l'Eau	4 222,00 €	0,00 €	0,0 %
Total des recettes	280325.72 €	275 037.44 €	19,58 %

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

A ce stade, le SIVU n’a pas une connaissance suffisamment fine des maisons situées en zonage d’assainissement collectif et qui ne sont pas raccordées pour déterminer ce taux. Un travail important doit être réalisé avec le SPANC pour fiabiliser ces données et le fichier client. La nécessité de revoir le zonage d’assainissement collectif va se poser avec la révision des différents documents d’urbanisme sur le périmètre.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P.202.2)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

Partie	Descriptif	2022
Partie A : Plan des réseaux	Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau	10
Partie A : Plan des réseaux	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour des réseaux	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	Existence d'un inventaire détaillé (matériaux, classification, linéaire...) des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10
Partie B : Inventaire des réseaux	Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les matériaux et diamètre (1 point par tranche de 10%).	3
Partie B : Inventaire des réseaux	Existence d'une information sur les dates de pose des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	10

Partie B : Inventaire des réseaux	Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur les dates de pose (1 point par tranche de 10%).	3
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	26
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Existence d'un inventaire détaillé sur l'altimétrie des réseaux sur 50% minimum du linéaire total	8
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Gain pour 10% de connaissance supplémentaire sur l'altimétrie (1 point par tranche de 10%)	2
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau (curage, désobstruction, renouvellement...)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	Existence et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif sur 3 ans)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	50
TOTAL (indicateur P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	91

Cet indice reste comparable à 2022 (94).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100 %	100 %	100%	100 %

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	0 %	0 %	45%	100 %

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P205.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	0 %	0 %	93 %	100 %

Ici, une seule station est concernée par cet indicateur : Arudy. La nouvelle station a été mise en service en juillet 2022 ; pour elle, 100% des contrôles étaient conformes. Sur l'ancienne, seulement 83%.

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

La filière d'évacuation des boues est la valorisation agricole.

Indicateur	2020	2021	2022	2023
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	100 %

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

Montants financiers	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	385 476,01 €	2 422 557, 80 €	378 572,64€
Montant des subventions en €	698 242,93 €	671 782,33 €	324 066,14 €

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Montants financiers	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre 2023 (montant restant dû en €)	2 194 208,02 €	2 424 339,97 €	2 410 599,57 €
Montant remboursé durant l'exercice en € (en capital)	78 046,50 €	99 850,87 €	123 641,31 €
Montant remboursé durant l'exercice en € (en intérêt)	23 162,02 €	30 997,88 €	30 097,53 €

L'en-cours de la dette s'explique en particulier par l'emprunt signé fin 2021 pour la STEP d'Arudy et les travaux de raccordement de la STEP de Bescat suite à sa démolition.

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2023, la dotation aux amortissements a été de 182 925 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Dans le cadre du schéma directeur de 2015, un programme de travaux a été adopté par le syndicat. Pour l'exercice 2023, Les études de faisabilité pour l'OP pont germe ont été lancées ainsi que le schéma directeur pluvial et d'eaux usées.

Le tableau suivant montre les actions à mener ces prochaines années afin d'améliorer la qualité de service et les performances environnementales. Ce programme de travaux pourra être amender par le nouveau schéma directeur dont le rendu est attendu pour 2025.

	2022	2023	2024	2025	2026	Subvention
Mieux connaître son réseau						
Diagostic permanent	x					
Campagne AGUR		x	x	x	x	
Consolider la donnée - SIG				50 000,00 €		0%
Mise en oeuvre du diagnostic		x	x	x	x	
Renouveler les réseaux						
Renouvellement Curatif - Diag permanent		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0%
Renouvellement Curatif - Casses		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	0%
Renouvellement Préventif - OP Pont Germe		500 000,00 €	700 000,00 €			30%
Renouvellement Préventif - Travaux issus du SD				300 000,00 €	180 000,00 €	30%
Vérifier la conformité des branchements	x	x	x	x	x	
Mettre en place un cadre réglementaire						
Règlement de service	x					
Zonage Pluvial	x	x				50%
Convention de déversement		x				
Programmer les travaux						
Schéma directeur		30 000,00 €	100 000,00 €	30 000,00 €		50%
Prospective financière		x	x			
Dépenses HT	0,00 €	550 000,00 €	820 000,00 €	400 000,00 €	200 000,00 €	
Subventions	0,00 €	165 000,00 €	260 000,00 €	105 000,00 €	54 000,00 €	
Reste à financer	0,00 €	385 000,00 €	560 000,00 €	295 000,00 €	146 000,00 €	

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

La révision du schéma directeur d'assainissement qui est en cours permettra d'identifier les nouvelles priorités, notamment pour limiter encore et toujours les entrées d'eaux parasites.

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service n'a pas reçu de demandes d'abandon de créances. 0 € ont été abandonné et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Il n'a été mené aucune opération prévue dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.